



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U13

- Saison 2019/2020 – (V2)

SPECIFITES du CHAMPIONNAT U13 :

Licenciés U13, U12, U11 (3 maxi), licenciées U14F, U13F
Pratique 8 X 8
Ballon Taille 4
Aire de jeu Demi-terrain
Temps de jeu 2 X 30' pour 1 seule rencontre
Temps de jeu 2 X 15' pour 2 rencontres
Temps de jeu 2 X 10' pour 3 rencontres
Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point

PREAMBULE, CONTEXTE, FORMAT de championnat :

Suite à la réforme des championnats jeunes en ligue, cette année, en fin de la saison, une seule équipe accédera au niveau Régional U14 pour la saison 2020-21 qui n'aura plus qu'un seul niveau. Pour le district du Gers, en U13, la formule de championnat de la saison 2018-19 est reconduite en grande partie pour la saison 2019-20. Elle sera déclinée en 2 phases distinctes. La première phase de Brassage/Qualification se déroulera de Septembre à Décembre sur 2 niveaux. Elle sera suivie d'une deuxième phase de Championnat sur 3 niveaux de Janvier à Mai/Juin. Pour la 1^{ère} phase, les clubs doivent engager leurs équipes en **D2** ou **D3** suivant leur niveau estimé.

ORGANISATION du CHAMPIONNAT U13:

➤ Première phase : Brassage/Qualification

Vu le nombre d'engagement d'équipes (**14** en **D2**, et **20** en **D3**), pour la 1^{er} phase, constitution d'une poule unique à 14 en **D2**, et de deux poules géographiques à 10 en **D3**.

Les rencontres de la 1^{ère} phase se dérouleront en plateau, sur 5 journées.

A l'issue de la première phase en **D2**,

- les 6 premières équipes accéderont à la D1 pour la 2^{ème} phase du championnat (⌘)
- Vu le nombre d'engagement, pas de descente de D2 en D3.
- Les 8 équipes restantes poursuivront le championnat en D2 pour la 2^{ème} phase

(⌘) : Si un club refuse d'évoluer en D1-Ph2, il sera fait appel au club classé 7 ou 8^{ème}. A défaut, la poule de D1-Ph2 sera réduite à 5 équipes. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D2

Restriction accession en D1-Ph2 : Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe.

A l'issue de la première phase en **D3**,

- les 1^{er} de chaque poule (2) accéderont à la D2 pour la 2^{ème} phase du championnat (§)
- Les autres équipes poursuivront le championnat en D3 pour la 2^{ème} phase.

(§) Si un club refuse de faire évoluer son équipe en D2-Ph2, cette accession sera proposée aux 2^{èmes} en commençant par le 2^{ème} de la même poule. Ce club ne pourra pas prétendre au titre en D3.

Amendement 1 : Vu l'organisation de la saison U13 en 2 phases, si les conditions climatiques (ou des contraintes extérieures) empêchent le bon déroulement et la tenue des matchs prévus lors de la 1^{er} phase, cette phase sera arrêtée au terme de la 2^{ème} journée de report prévue le WE du 21/22 décembre 2019. Les compétitions incomplètes feront alors l'objet d'un classement pondéré au prorata des matchs joués, avec une minoration de 0,5 pts par match non joué (incitation à jouer les plateaux manquants).

Soit la formule : Nb de Pts pondéré = (Nb de Pts acquits/Nb de match joués)*Nb de match prévus – (Nb de match prévus – Nb de match joués)*0.5

Deuxième phase : Championnat

Le championnat comprendra désormais 3 niveaux et se déroulera de Janvier à Mai/Juin 2020 :

- **D1** : Poule unique de 6 équipes – Match sec, en aller-retour sur 10 journées
- **D2** : Poule unique de 10 équipes – Rencontres en plateau sur 5 journées.
- **D3** : 2*poules géographiques de 9 équipes, rencontres en plateau sur 5 journées.

A l'issue de cette deuxième phase :

- **D1** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D1, et accèdera en U14R (*)
- **D2** : Le 1^{er} de la poule unique sera déclaré champion du Gers D2
- **D3** : Un dernier plateau regroupera les 2 premiers de chaque poule (avec conservation du score acquit lors du match de poule), pour une finale à 4.
⇒ Le vainqueur de cette finale sera déclaré champion du Gers D3

Lors de cette journée, sur le même principe, des plateaux complémentaires regroupant les 3-4^{ème}, les 5-6^{ème}, les 7-8^{ème} de chaque poule seront proposés en clôture de la saison.

() Si le club est déjà représenté en U14R, l'ascension sera proposée par ordre de classement, au 1^{er} club non représenté en U14R.*

REGLES de DEPARTAGE des EQUIPES :

En cas d'égalité de points, le classement des équipes sera établi de la façon suivante :

1. Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes.
2. Le goal-average particulier dans les confrontations directes
3. Le goal-average général
4. Meilleure attaque dans la poule.
5. Tirage au sort.

FUTSAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale (ou classement).

L'engagement d'une équipe en championnat donne droit à la présentation d'une équipe en Futsal.

Les équipes engagées pour la phase 1 en D2 seront intégrées sur le niveau 1, les autres en niveau 2.

L'organisation de cette compétition sera précisée ultérieurement en fonction de la disponibilité des salles, et des dates retenues pour ces journées.

FESTIVAL U13 :

Il se déroulera sur 3 journées : 2 journées de qualification et 1 journée de finale départementale.

Les 6 équipes de D1-Ph2 seront directement qualifiées pour la phase finale du Festival U13.

Pour les autres équipes, une phase de qualification sera organisée en X poules de 4 ou 5 (suivant engagement), et disputée en plateau, afin de qualifier 10 équipes pour la finale du Festival, et 16 équipes pour la finale de la Coupe du Gers

Les X équipes 1 des clubs évoluant en D2-Ph2 seront têtes de série lors de la composition des X poules.

Tous les clubs devront être représentés par au moins une équipe lors de la finale Festival/Coupe.

DIVERS, RAPPEL :

Une journée d'accueil U13 sera proposée le 14 septembre 2019.

En D1, lors de la phase 2, en cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse serait disponible.

Pour les clubs présentant 2 équipes engagées sur des niveaux différents sur un même WE, un forfait de l'équipe de niveau supérieur entraînera de fait le forfait de l'équipe de niveau inférieur.

La saisie des résultats sur FootClubs par le club premier nommé devra se faire impérativement le jour suivant les rencontres, avant 20h, sous peine d'amende.

Le retour des feuilles de matchs complètes par le club recevant devrait être effectif avant le jeudi midi suivant la rencontre, sous peine d’amende, sachant que la complétude (et/ou la fourniture) de la feuille de match des équipes engagées reste de la responsabilité du club concerné.

ENGAGEMENTS

Lors de l’engagement, le club devra

- Identifier le responsable de la catégorie U13,
- Dénombrer et engager les équipes par niveau D2, D3
- Désigner le terrain de prédilection, en regard des équipes (surtout pour les ententes)
- Préciser son aptitude, sa prédisposition pour jouer le samedi matin : **Prioritairement** ; **Indifféremment** ; **Ponctuellement** (Indiquer les restrictions) ; **Jamais** (Préciser la contrainte)
Exemple de restriction gérable : Uniquement en réception ; Déplacement de moins de xx km ; Pas le 1^{er} samedi du mois ; Pas l’hiver ; Uniquement l’équipe 1 ; etc, etc ...

Limite d’engagement pour les U13 : **le lundi 09 septembre 2019**

CAS NON PREVUS :

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l’avancement de la compétition, et/ou tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire, par le Comité Directeur du District.

Version	Description	Date
V0	Les orientations générales de début de saison en U13	29/07/2019
V1	Déclinaison de la 1 ^{ère} phase suivant engagements effectifs	19/09/2019
V2	Amend_1 : Règle de classement pondéré si phase 1 incomplète	26/11/2019
Saison 2019/2020	Règlement Spécifique U13 – V2	Page 3 / 3